

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 7 février 2022 à 19 heures par vidéoconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement  
Madame Vicki Grondin, conseillère de ville  
Madame Micheline Rouleau, conseillère d'arrondissement  
Monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement

**ABSENCE :**

Madame Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur André Hamel, directeur d'arrondissement  
Madame Ann Tremblay, secrétaire d'arrondissement

---

**CA22 19 0001**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 7 février 2022, tel que soumis.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

10.01

---

**CA22 19 0002**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2021**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 6 décembre 2021.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

10.02

---

**CA22 19 0003**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 décembre 2021**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 22 décembre 2021.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

---

**CA22 19 0004**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 24 décembre 2021**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 24 décembre 2021.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.04

---

**CA22 19 0005**

**Motion de l'arrondissement de Lachine en appui à la déclaration adoptée par le conseil municipal visant à reconnaître l'importance du loisir public**

Madame la mairesse Maja Vodanovic cède la parole à madame la conseillère de ville Vicki Grondin, qui lit publiquement la motion d'appui de l'arrondissement.

ATTENDU que, le 23 août dernier, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal et qu'il a, par conséquent, été résolu que :

La Ville de Montréal :

- 1- réaffirme l'importance du loisir public comme un service essentiel incontournable au développement socioéconomique et culturel des communautés, et un service de proximité au cœur du mode de vie de la population montréalaise et de sa qualité de vie;
- 2- reconnaisse que le loisir public constitue un apport indéniable à la santé, tant physique que mentale et sociale de toutes et tous, la pandémie ayant mis en lumière comme jamais auparavant la pertinence sociale de la mission du loisir au sein des arrondissements, des quartiers et des milieux de vie;
- 3- reconnaisse l'exceptionnelle contribution des organismes partenaires en loisir public qui, grâce à leur solide expertise, contribuent à dynamiser nos quartiers au quotidien et à faire rayonner notre métropole, et qui ont su démontrer une résilience exemplaire tout au long de la pandémie afin de constamment adapter les offres de services;
- 4- s'engage à tout mettre en œuvre, en étroite collaboration avec les arrondissements et les acteurs-trices du loisir montréalais, afin de doter la métropole d'une vision du loisir public accessible, rassembleuse, inclusive, novatrice et tournée vers l'avenir, qui positionnera Montréal comme une réelle leader nationale en la matière, et qui inspirera la toute 1ère Politique montréalaise du loisir public.

ATTENDU que le loisir est un droit reconnu depuis 1948 et proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (article 24);

ATTENDU que, tel que reconnu par la Charte montréalaise des droits et responsabilités de 2006 (article 22), « aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :

- a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif;
- b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
- c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs »;

ATTENDU que, tel que reconnu dans la Déclaration de Québec (2008), adoptée lors du 10<sup>e</sup> congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML), le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté, tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

ATTENDU que la planification stratégique Montréal 2030 reconnaît l'importance de bâtir une ville à échelle humaine, une dimension qui est au cœur même de l'organisation du loisir public;

ATTENDU que le Plan nature et sports reconnaît les multiples effets bénéfiques de la pratique de l'activité physique et l'importance d'offrir un réseau de grands parcs et d'infrastructures sportives exemplaires, ainsi qu'une offre de services accessibles et inclusifs;

ATTENDU que tel que reconnu par la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, la pratique artistique amateur et le loisir culturel sont bénéfiques pour la persévérance scolaire et le développement de l'estime de soi;

ATTENDU que, selon l'AQLM (« Loisir, communauté locale et qualité de vie - Une politique du Loisir au Québec », 2000, p.8), « Il est bien établi ( ) que le choix d'un lieu de résidence tient compte de l'existence d'équipements, d'installations et de services fonctionnels reliés aux activités récréatives et aux opportunités de loisir en général »;

ATTENDU que le loisir public est un puissant vecteur d'inclusion sociale, de rétention des familles et de développement de la qualité de vie des quartiers au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais;

ATTENDU qu'une offre de loisir diversifiée, de qualité, de proximité, accessible à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais et adaptée aux nouvelles réalités de la population est importante;

ATTENDU que le mandat de Diagnostic du loisir public montréalais réalisé en 2019 par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports afin de « jouer un rôle de leadership et faire de Montréal une référence en loisir », et le rapport de recommandations ont été déposés au conseil municipal d'octobre 2019;

ATTENDU que selon l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale (ville ou arrondissement) a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs;

ATTENDU qu'en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (article 141), « le conseil d'arrondissement est [ ] responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels [et qu'il] peut notamment à cette fin soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle »;

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin et résolu unanimement

Que l'arrondissement de Lachine appuie la déclaration adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 23 août 2021 (résolution numéro CM21 0840), reconnaissant ainsi toute l'importance du loisir public à Montréal.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**CA22 19 0006**

**Proclamation de la semaine du 14 au 18 février 2022 comme « Journée de la persévérance scolaire (JPS) »**

Maja Vodanovic cède la parole au conseiller Younes Boukala et effectue la lecture de la présente résolution.

ATTENDU QUE la campagne sur les *Journées de la persévérance scolaire (JPS)* regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 14 au 18 février 2022, sur la thématique « Merci d'être porteur et porteuse de sens » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire;

ATTENDU QUE l'année scolaire 2020-2021 a été difficile et que l'année 2021-2022 l'est tout autant pour les jeunes ainsi que pour l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux en cette période;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal;

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Younes Boukala et résolu unanimement

De proclamer la semaine du 14 au 18 février 2022 comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* dans notre arrondissement;

D'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2022 sur la thématique « Toutes et tous porteurs de sens » et d'inviter les élu.e.s à y participer;

De transmettre cette résolution au comité *Réussite éducative: les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

15.01 1226739001

---

**CA22 19 0007**

**Octroi d'un contrat à SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'élagage des arbres, au montant de 375 255,41 \$, toutes taxes incluses, pour les années 2022 à 2024 - Appel d'offres public numéro 21-19037 - Un soumissionnaire**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'octroyer un contrat à SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'élagage des arbres, au montant de 375 255,41 \$, toutes taxes incluses, pour les années 2022 à 2024;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 375 255,41 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1217802003

---

**CA22 19 0008**

**Octroi d'un contrat à WESCO DISTRIBUTION CANADA LP, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de luminaires au DEL pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 47 857,42 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18898 - Cinq soumissionnaires**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'octroyer un contrat à WESCO DISTRIBUTION CANADA LP, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de luminaires au DEL pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant de 47 857,42 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 21-18898;

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 47 857,42 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1217801002

---

**CA22 19 0009**

**Octroi d'un contrat gré à gré à STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, pour l'étude de la faisabilité de l'insertion d'un système enfoui et semi enfoui pour la collecte et gestion des matières résiduelles dans un secteur identifié de l'arrondissement de Lachine, au montant de 69 341,42 \$, toutes taxes incluses / Appropriation d'une somme de 63 317,96 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'octroyer un contrat gré à gré à STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, pour l'étude du potentiel et de la faisabilité de l'insertion d'un système enfoui et semi enfoui pour la collecte et la gestion des matières résiduelles dans un secteur identifié de l'arrondissement de Lachine, au montant de 69 341,42 \$, toutes taxes incluses, conformément au *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 69 341,42 \$, toutes taxes incluses;

D'approprier une somme de 63 317,96 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine;

Que la différence soit payée à même les sommes qui seront reçues à titre de subvention de la part de la Fédération canadienne des municipalités;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1220415001

---

**CA22 19 0010**

**Octroi d'un contrat à Equipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 12 956,53 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2022, avec options de renouvellement pour les années 2023 et 2024 - Appel d'offres sur invitation numéro 21-19110 - Deux soumissionnaires**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'octroyer un contrat à Equipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour

l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant de 12 956,53 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2022, avec options de renouvellement pour les années 2023 et 2024, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 21-19110;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 12 956,53 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1224076001

---

#### **CA22 19 0011**

**Autorisation d'octroi d'une contribution financière pour un montant total de 2 000 \$, à l'École secondaire Dalbé-Viau pour soutenir l'organisation de la visite du Père Noël pour les enfants défavorisés des écoles primaires de Lachine et de Saint-Pierre**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière pour montant total de 2 000 \$, à l'École secondaire Dalbé-Viau pour soutenir l'organisation de la visite du Père Noël pour les enfants défavorisés des écoles primaires de Lachine et de Saint-Pierre.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1227464001

---

#### **CA22 19 0012**

**Octroi d'une aide financière au montant de 25 000 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE dans le cadre du « Programme travail de rue » conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'octroyer une contribution financière au montant de 25 000 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE dans le cadre du « Programme travail de rue » conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1224076002

---

**CA22 19 0013**

**Reconnaissance de l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la reconnaissance de l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1217131014

---

**CA22 19 0014**

**Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les réfections mineures de trottoirs sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs (RMT) 2022 de la Direction de la Mobilité**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les réfections mineures de trottoirs sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs (RMT) 2022 de la Direction de la Mobilité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1218985001

---

**CA22 19 0015**

**Addenda - Modification de l'offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux sur des segments de la piste cyclable de la Route verte numéro 5 dans les parcs riverains entre les 39<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> Avenues**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

De modifier l'offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux sur des segments de la piste cyclable de la Route verte numéro 5 dans les parcs riverains entre les 39<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> Avenues.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1218362001

---

**CA22 19 0016**

**Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1221700001

---

**CA22 19 0017**

**Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus sur son territoire dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2022**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus sur son territoire dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2022.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.06 1228434001

---

**CA22 19 0018**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement RCA10-19002-5 modifiant le Règlement portant sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002)***

Avis de motion est donné par Maja Vodanovic de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Lachine, du *Règlement RCA10-19002-5 modifiant le Règlement portant sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002)*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1216470023

---

**CA22 19 0019**

**Adoption - *Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2800)***

Vu l'avis de motion CA21 19 0254 donné à la séance extraordinaire du 29 novembre 2021 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le *Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2800)*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;



ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2800)*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1211700008

---

#### **CA22 19 0020**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2802)**

Vu l'avis de motion CA21 19 0253 donné à la séance extraordinaire du 29 novembre 2021 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le *Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2802)*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2802)*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.03 1211700010

---

#### **CA22 19 0021**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2801)**

Vu l'avis de motion CA21 19 0252 donné à la séance extraordinaire du 29 novembre 2021 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2801)*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2801)*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.04 1211700009

---

**CA22 19 0022**

**Approbation de plan (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 824, 48<sup>e</sup> Avenue**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 19 novembre 2021, accompagnant une demande de permis de construction pour un projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 824, 48<sup>e</sup> Avenue.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1229399001

---

**CA22 19 0023**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de développement résidentiel de deux (2) bâtiments multifamiliaux, sur les lots portant les numéros 1 705 984, 1 705 985 et 1 706 608 du cadastre du Québec (entre la rue William-MacDonald, l'avenue George-V et la 1<sup>re</sup> Avenue)**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 2 septembre 2020, accompagnant une demande de permis de lotissement pour les lots portant les numéros 1 705 984, 1 705 985 et 1 706 608 du cadastre du Québec (entre la rue William-MacDonald, l'avenue George-V et la 1<sup>re</sup> Avenue).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1226470001

---

**CA22 19 0024**

**Absence justifiée de la conseillère d'arrondissement Michele Flannery - article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2)**

CONSIDÉRANT que madame Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement, est absente des séances du conseil d'arrondissement depuis le 6 décembre 2021, et ce, pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que le mandat d'un membre du conseil qui fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste (article 317, al. 1 *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, (RLRQ, chapitre E-2.2 (« LÉERM »));

CONSIDÉRANT que le conseil peut décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre du conseil son défaut d'assister aux séances dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens du district (art. 317, al. 3 LÉERM);

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que l'absence de madame la conseillère Michele Flannery est due à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne cause pas de préjudice aux citoyens de son district;

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

et résolu que le conseil d'arrondissement :

DÉCRÈTE que le défaut de la conseillère Michele Flannery d'assister aux séances du conseil jusqu'au 30 juin 2022 n'entraîne pas la fin de son mandat en raison d'un motif sérieux hors de contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens du quartier;

QUE le conseil pourra accorder un délai supplémentaire si les circonstances le justifient.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.01 1229425001

---

**CA22 19 0025**

**Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 23 novembre 2021 au 23 janvier 2022**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 23 novembre 2021 au 23 janvier 2022, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.02 1221633001

---

**CA22 19 0026**

**Dépôt du bilan annuel 2021 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine**

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Vicki Grondin

De déposer, au conseil municipal, le bilan annuel 2021 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine, conformément au paragraphe 2 de l'article 32 de ce Règlement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

60.01 1218735003

---

**Période de questions des membres du conseil**

70.01

---

**Période de questions du public**

<b>CITOYEN(NE)</b>	<b>QUESTION(S)</b>
Éric Lacombe	Aide à la remontée de la pente au parc Grovehill
Val Stanislavov	Location court terme – Airbnb
Tara Gaudet	Location court terme – Airbnb
Anne Cathcart	Publication des questions du public et des réponses du conseil d'arrondissement au procès-verbal
Robert Beauchemin	Statut du poste de police de quartier sur la 15 <sup>e</sup> Avenue

70.02

---

Et la séance est levée à 20 h 02.

---

Maja Vodanovic  
maireesse d'arrondissement

---

Ann Tremblay  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2022.

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la maireesse de l'arrondissement.